COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Clichy, le 04 novembre 2026

Evènement de l'Académie des experts d'usages

HANDICAP I Expertise d'usages : de nouvelles compétences pour s'émanciper et transformer la société

Lundi 09 novembre 2026

L'Académie des experts d'usages, avec le soutien précieux de l'Agefiph et de la mutuelle Intégrance, organise un évènement, le lundi 09 novembre 2026 (HANDILAB - 84 rue Charles Michels - 93 200 SAINT-DENIS), sur le thème : « Expertise d'usages : de nouvelles compétences pour s'émanciper et transformer la société ». L'Académie des experts d'usages et ses partenaires – l'Agefiph et la mutuelle Intégrance – proposent, à travers cet évènement, une restitution de la phase expérimentale avec la projection d'un film et deux tables-rondes permettant de poser les conditions présentes et à venir en faveur du développement de ces nouvelles compétences d'expertes et d'experts d'usages. Le partenariat avec l'Académie des experts d'usages, outre cet événement et la réalisation du film de restitution, inclut l'élaboration d'une nouvelle émission des « Causeries de la Fédération Paralysie Cérébrale France », qui va, le lundi 16 novembre prochain (date de sa mise en ligne), approfondir encore les conditions du développement de l'expertise d'usages à travers plusieurs témoignages.

L'Académie des experts d'usages est une initiative originale de la Fédération Paralysie Cérébrale France. Celle-ci vise à former, dans le cadre d'un parcours adapté de trois ans, des personnes en situation de handicap complexe à devenir des expertes et des experts d'usages. L'Académie leur permet de structurer leurs discours en dépassant la simple narration de parcours de vie au profit de témoignages construits autour de thématiques plurielles. Ces personnes ont vocation, après l'obtention de leur diplôme, à se déployer, dans un premier temps, dans les centres de formation des futurs professionnels des métiers de l'humain (pour faire progresser les conditions de leur accompagnement) puis, dans un second temps, dans tous les cercles de la société pour y délivrer des interventions à valeur ajoutée qui participent au changement de regard et à la prise en compte du handicap au quotidien.

« La Fédération Paralysie Cérébrale France est particulièrement fière d'avoir initié, sur proposition de Julia BOIVIN, formatrice et consultante, cette Académie dont il convient de saluer tout à la fois le caractère original et innovant. La valorisation des savoirs issus de l'expérience fait partie des leviers qui contribuent à développer, chez les personnes en situation de handicap, le pouvoir d'agir sur leur propre vie, leur environnement et leur autonomie. » indique Jean-Luc LOUBET, président de la Fédération Paralysie Cérébrale France.

« *Même si l'expertise d'usages a fait l'objet d'une reconnaissance officielle par la Conférence Nationale du Handicap du vendredi 04 septembre 2026, il n'y a eu en revanche aucune précision sur les financements des formations (les personnes concernées échappent aux dispositifs classiques de type OPCO) et sur le « toilettage » du cadre juridique (alors que la Fédération a remis une étude sur le sujet aux pouvoirs publics en novembre 2023) qui entoure et qui permette aux expertes et experts d'usages de percevoir des rémunérations sans impact sur leurs droits sociaux. Or, ces deux enjeux conditionnent le développement de l'expertise d'usages et du parcours de formation proposé.* » ajoute Jean-Luc LOUBET.

Une Académie destinée aux personnes qui vivent avec un handicap complexe

« *Cette Académie s'adresse principalement aux personnes qui vivent avec un handicap complexe et qui sont accompagnées par des établissements médicalisés. Ce choix structurant du public s'explique par sa sous-représentation dans les différentes instances citoyennes. Cela est notamment dû à leurs difficultés en termes de mobilité dans des environnements pas toujours accessibles mais également à une présomption d'incompétence due à leur plus grande dépendance physique et parfois cognitive. »* indique Julia BOIVIN, fondatrice et cheffe de programme de l'Académie des experts d'usages.

Ce parcours de formation vise précisément à leur permettre de « *monter en compétences* » en développant des contenus personnalisés axés autour de messages forts, de situations vécues et de thématiques choisies par leurs soins (ex. : l'accessibilité, les préjugés sur le handicap, la bientraitance, la vie affective et sexuelle, la communication alternative améliorée, …). « *L'Académie permet de travailler, à travers un parcours de formation spécifique, le fond et la forme des interventions en mobilisant les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être. Le programme mise sur la reconnaissance de leurs aptitudes et l'adaptation des apprentissages plutôt que de s'arrêter aux défis et aux contraintes que pose leur pathologie.* » ajoute Julia BOIVIN.

Des partenaires de premier plan du champ de l'innovation sociale

« *L'Agefiph consacre d'importants moyens à l'innovation sociale et technologique. Cet investissement vise à favoriser le plein emploi des personnes en situation de handicap. L'Académie des experts d'usages est une initiative majeure. Elle a été, dès son origine, accompagnée et co-financée par l'Agefiph, dans sa phase exploratoire et expérimentale car elle illustre parfaitement notre volonté de faire émerger de nouvelles compétences et de transformer l'expérience vécue du handicap en un véritable savoir académique et professionnel. La réponse apportée par l'Académie des experts d'usages, qui accompagne la montée en compétences de personnes à handicap complexe très éloignées de toute forme d'emploi à partir de leurs savoirs expérientiels, permet de proposer une solution originale et pertinente pour des besoins peu ou mal couverts. Nous saluons le travail réalisé, depuis quatre ans, par la Fédération Paralysie Cérébrale France et son Académie des experts d'usages pour former des personnes en situation de handicap à une véritable mission d'utilité publique qui contribue à transformer notre société.* » indique Caroline DEKERLE, directrice générale de l'Agefiph.

« *La mutuelle Intégrance soutient, depuis plusieurs années, l'Académie des experts d'usages qui vise à développer la montée en compétences et la participation des personnes vivant avec un handicap complexe. Pour la mutuelle, c'est un enjeu essentiel de permettre aux personnes en situation de handicap de ne pas être seulement bénéficiaires de soins ou d'accompagnement, mais aussi actrices de leur propre vie et contributrices à l'amélioration de la société. Les objectifs sont multiples : améliorer la qualité des soins et de l'accompagnement, faire entendre la voix des personnes concernées, faire évoluer les mentalités, favoriser une société plus accessible. Ce sont les personnes elles-mêmes qui doivent être contributrices des changements apportés à la société. La mutuelle Intégrance accompagne depuis plus de 45 ans les personnes en situation de handicap et c'est avec en prenant en compte leurs besoins et en les écoutant, qu'elle a toujours proposé ses solutions innovantes. Que tous les acteurs qui ont participé à l'émergence de cette Académie soient salués et encouragés*. » indique Stéphane BRIDEL, directeur général adjoint de la mutuelle Intégrance.

A propos de :

L'**Agefiph** (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé dans le cadre de 4 missions : • Financer des aides et des prestations pour les personnes en situation de handicap demandeurs d'emploi, salariés ou travailleurs indépendants pour compenser leur handicap (86 000 aides octroyées par an) • Accompagner les entreprises et les organismes de formation dans leur engagement inclusif, outiller les référents handicap et proposer des modules de professionnalisation notamment en e-learning (74 000 utilisateurs actifs, 2 200 nouvelles entreprises et 3 000 organismes de formation accompagnés chaque année) • Contribuer à la politique publique, en finançant et pilotant notamment les Cap emploi et les plateformes emploi accompagné, • Produire des données via son observatoire emploi et handicap, et soutenir en ingénierie et en financement des projets de recherche et des projets innovants. **www.agefiph.fr**

Créée à l'initiative de personnes handicapées, de familles et de professionnels du secteur sanitaire et médico-social, la **mutuelle Intégrance** apporte, depuis plus de 45 ans, des solutions innovantes en complémentaire santé, assistance, prévoyance et épargne. Elle fournit des réponses concrètes et pérennes à ses adhérents, qu'ils soient particuliers, associations ou entreprises. La mutuelle place au cœur de son engagement et de son développement l'accompagnement des personnes les plus vulnérables en mettant tout en œuvre pour renforcer l'autonomie et défendre les droits des personnes qu'elle protège. Intégrance a été la première mutuelle nationale agréée « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) ».
www.integrance.fr

La **Fédération Paralysie Cérébrale France** a vocation à représenter toutes les personnes avec une paralysie cérébrale ou avec un handicap à prédominance motrice. La Fédération Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, …), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français. Ces acteurs gèrent plus 450 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 300 collaborateurs (ETP). Le réseau fédéral accompagne, chaque jour, près de 11 500 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 250 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale. Membre du comité exécutif de Collectif Handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), la Fédération Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche et à l'innovation, participation des personnes… C'est notamment dans ce cadre que celle-ci a développé un dispositif de formation innovant : l'Académie des experts d'usages.
www.paralysiecerebralefrance.fr

Contacts presse :

Fédération Paralysie Cérébrale France - Agence ETYCOM - Aelya NOIRET - 06 52 03 13 47 - a.noiret@etycom.fr

Agefiph - Agence CLAI - Matthieu MEUNIER - 06 26 59 49 05 - Marguerite PASQUIER - 06 59 06 29 75 - agefiph@clai2.com

Mutuelle Intégrance – HÂ-HÂ communication – Maxence CHALLUT - 06 40 78 86 19 - maxence.challut@ha-ha.fr